



PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR), tenue le jeudi 24 avril 2025 à 18 h 30 au YMCA Saint-Roch, 500, rue du Pont, local RC-14 et par visioconférence.

Présences

Membres avec droit de vote

| | |
|----------------|------------------------|
| Alexia Oman | Présidente (2025) |
| Jérémy Roques | Secrétaire (2025) |
| Thomas Brady | Trésorier (2025) |
| Kendra Bédard | Administratrice (2026) |
| Simon Gauthier | Administrateur (2026) |
| Odette Lavoie | Administratrice (2026) |
| Robert Jardine | Administrateur (2026) |
| Robert Rousse | Administrateur (2025) |

Membres sans droit de vote

Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur

Personnes invitées

Alexandra Trautmann, secrétariat

Autres participants

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 0 personne sont en ligne et 24 personnes assistent à l'assemblée en présence, dont Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques au Service des relations citoyennes et communications.

Un photographe-vidéaste du secteur des communications de la Ville de Québec est présent pour prendre des photographies.

Absences

Emmy Lapointe Vice-présidente (2025)

25-AGA-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Alexia Oman constate le quorum et ouvre la réunion.

Sur proposition de Kendra Bédard, dûment appuyée par Robert Rousse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

25-AGA-02 Présentation des administrateur.rice.s

Les administratrices et administrateurs, le conseiller municipal ainsi que le conseiller en consultation publique et la secrétaire de séance se présentent.

Alexia Oman informe les personnes présentes qu'un photographe-vidéaste du département des communications de la Ville de Québec est présent pour prendre des photographies. Elle invite les personnes ne souhaitant pas être photographiées à se diriger vers l'arrière de la salle.

25-AGA-03 Élections

- **Présentation du déroulement des élections**

Daniel Leclerc, à titre de président d'élection, présente la mission et les mandats du Conseil de quartier Saint-Roch : une instance intermédiaire privilégiée pour établir un lien entre les résidents d'un quartier et la municipalité. C'est un organisme politique non partisan, y compris ses administratrices et administrateurs.

Daniel Leclerc présente ensuite la répartition des postes au sein du Conseil de quartier. Il y a 11 postes au total, soit 10 postes électifs pour les personnes résidant dans le quartier, et de 1 à 3 postes cooptés qui peuvent être occupés par des acteurs du quartier n'étant pas nécessairement résidents. Parmi l'ensemble des postes, 4 postes sont réservés aux femmes et 4 réservés aux hommes. On compte également des postes neutres.

La moitié des postes sont en élections dans le cadre de cette AGA. M. Leclerc indique le nom des personnes ayant fait parvenir leur poste en amont pour les élections et vérifie leur présence en salle. Tous les candidats sont présents et se répartissent comme suit :

Postes réservés aux femmes

Joy Chamoun
Marjorie Gionnes-Larouche

Postes réservés aux hommes

Thomas Brady
Robert Rousse
Daniel Morgan

Les postes vacants pourraient être pourvus lors de prochaine assemblée de manière cooptée.

- **Appel de candidatures**

Daniel Leclerc vérifie auprès des participantes et participants en salle si d'autres personnes souhaitent déposer leur candidature. Une nouvelle personne se manifeste. Daniel Leclerc l'invite à se présenter devant l'assemblée et à faire circuler une feuille en salle pour récolter le nombre de signatures nécessaires.

- **Présentation des candidatures**

Joy Chamoun

Joy Chamoun a grandi à Ottawa et réside dans le quartier Saint-Roch depuis quelques années. Détentrice d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa, elle a eu un vrai coup de cœur pour le quartier Saint-Roch. L'implication sociale étant extrêmement importante à ses yeux, elle souhaite maintenant contribuer directement à son quartier d'adoption.

Marjorie Gionest-Larouche

Titulaire d'un baccalauréat en études internationales et langues modernes, Marjorie Gionnes-Larouche poursuit maintenant une maîtrise en gestion du développement

international et de l'action humanitaire à l'Université Laval. Elle travaille comme conseillère aux opérations du projet universitaire au sein du Conseil en éducation des Premières Nations. Pendant ses études, Marjorie Gionest-Larouche s'est impliquée auprès de Lauberivière, d'Avocats sans frontières et d'Oxfam. Grande cycliste, elle s'intéresse au développement d'une mobilité sécuritaire et du transport actif. C'est ce qui motive aujourd'hui sa volonté de s'impliquer au sein du CQSR.

Thomas Brady

Thomas Brady vient de passer deux ans au sein du CQSR, dont une année à titre de trésorier. Il souhaite poursuivre son implication à ce poste. Il est actuellement étudiant à la dernière année de maîtrise en génie des eaux à l'Université Laval. Résident de Saint-Roch depuis cinq ans, sur la rue du Roi, il s'intéresse particulièrement à la participation citoyenne, et plus spécifiquement aux enjeux de verdissement de quartier.

Daniel Morgan

Daniel Morgan est originaire de la Louisiane, aux États-Unis. Il a déménagé au Québec pour répondre à sa volonté de vivre dans un lieu entièrement francophone. Il travaille dans un centre d'intervention pour les jeunes du quartier Saint-Roch, et détient une formation en français et en développement international.

Robert Rousse

Actuellement retraité, Robert Rousse a œuvré à titre professionnel dans le domaine communautaire, auprès des personnes handicapées et des jeunes de 15 à 23 ans en situation d'itinérance. Durant sa carrière, il a également ouvert un centre d'intervention pour les jeunes de 18 à 30 ans. Père de famille de trois enfants, il est devenu fonctionnaire en deuxième partie de carrière, tout en restant actif au sein de la communauté, notamment en sports et loisirs. Administrateur du CQSR depuis deux ans, résident de Saint-Roch depuis de nombreuses années, Robert Rousse est préoccupé par les problèmes de mobilité des personnes vieillissantes dans le quartier. C'est la raison majeure pour laquelle il souhaite s'impliquer.

Poste neutre

Jamal Elhachmi

Résident de Saint-Roch depuis 2019, Jamal Elhachmi est infirmier en santé mentale. Par sa profession et par sa volonté personnelle d'aider les autres, il est très impliqué auprès des personnes démunies. Il détient une maîtrise universitaire obtenue au Maroc, ainsi qu'un diplôme de microprogramme sur la diversité culturelle qu'il a poursuivi au Québec. Il souhaite rejoindre le CQSR pour contribuer à la vie de sa communauté à son échelle.

- **Scrutin (en présentiel seulement)**

- Jamal Elhachmi, élu pour 2 ans sur un siège neutre ;
- Marjorie Gionest-Larouche, élue pour 2 ans sur un poste réservé aux femmes ;
- Joy Chamoun, élue pour 2 ans sur un poste réservé aux femmes ;
- Thomas Brady, élu pour 1 an sur un poste réservé aux hommes ;
- Daniel Morgan, élu pour 2 ans sur un poste réservé aux hommes ;
- Robert Rousse, élu pour 2 ans sur un poste réservé aux hommes.

25-AGA-04 Présentation du court métrage « Indocile fantaisie » sur le mouvement de l'îlot Fleury et discussion

Après le visionnement du court métrage, de nombreuses personnes de l'assemblée souhaitent partager des impressions et des souvenirs autour de l'Îlot Fleury :

- Une participante se souvient des sculptures qui avaient été placées sur ce terrain, dont quelques-unes ont été déplacées ensuite sous les bretelles de l'autoroute. Certaines y sont encore.
- Odette Lavoie, administratrice du CQSR, souligne que le film rappelle une époque où Saint-Roch disposait de nombreux lieux de socialisation (jardin communautaire, pétanque, etc.), au sein desquels des personnes de tous les milieux pouvaient se rencontrer. Elle observe que ces lieux ont disparu et n'ont pas été remplacés dans le quartier.
- Une participante se souvient encore de l'Îlot Fleury comme un bel espace populaire, qui avait été investi par des citoyennes et citoyens face à un terrain semi-abandonné.
- Une personne dans l'assistance a fait partie des premières personnes à travailler ce terrain.
- Un participant, M. Campagna, rappelle qu'il existait un fonds d'archives sur l'Îlot Fleury et lance un avis de recherche, car ces documents ont disparu à l'heure actuelle. Il indique également que plusieurs personnes aimeraient récupérer l'une des statues pour la remettre au croisement Saint-Vallier Est et La Chapelle.

25-AGA-05 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 25 avril 2024

Sur proposition de Kendra Bédard, dûment appuyée par Thomas Brady, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 25 avril 2024. Adopté à l'unanimité.

25-AGA-06 Rapport annuel et états financiers 2024

- Présentation du rapport annuel

Le rapport annuel sera disponible en ligne sur la page « [Rapports annuels](#) » des conseils de quartiers de la Ville de Québec. Alexia Oman présente le rapport annuel dans son ensemble, et invite les administrateurs concernés à présenter de vive voix certains projets. Le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance lit également le bilan de l'année.

- Présentation des états financiers

Thomas Brady présente les états financiers au 31 décembre 2024, disponibles dans le rapport annuel. Il précise avoir apporté un correctif de 70 \$ à l'année 2023 après y avoir découvert une erreur.

Chaque année, les conseils de quartier de la Ville de Québec se voient octroyer un budget de fonctionnement de 2 500 \$. Ils ne peuvent pas accumuler de budget supplémentaire d'année en année. Ainsi, comme l'excédent du CQSR atteint 436 \$ pour 2025, il recevra 1 900 \$ de la part de la Ville de Québec pour atteindre son budget de fonctionnement.

- Période de questions et de commentaires du public

Aucune question de la part du public.

- Ratification du rapport annuel et des états financiers

Sur proposition de Nicolas Saucier, dûment appuyé par Philippe Morrissette, il est résolu de ratifier le rapport annuel et les états financiers. Adopté à l'unanimité.

Daniel Leclerc recommande de désigner Thomas Brady, trésorier, et Kendra Bédard, administratrice, comme signataires des états financiers pour officialiser les documents. Sur proposition de Alexia Oman, dûment appuyée par Marie Plante, il est résolu de désigner Thomas Brady et Kendra Bédard comme signataires.

- Fin du scrutin et annonce des résultats (optionnel)

Les résultats ayant déjà été annoncés, cette étape est passée.

25-AGA-07 Période d'information du conseiller municipal

- **Travaux rue de la Pointe-aux-Lièvres**

Les travaux ont débuté en avance. La phase 1 des travaux commencera entre le pont Lavigueur et la rue Lee. Le principal enjeu résidera dans le fait qu'une vingtaine de cases de stationnement pourraient être retirées, la Ville est en discussion avec le sous-traitant pour réduire les impacts. Un débarcadère sera aménagé pour le CPE.

- **Modules d'hébergement**

Ce projet ne se déroule pas dans Saint-Roch, mais il pourrait être intéressant pour nourrir la réflexion. Le 31 mars dernier, on annonçait le projet pilote de quatre modules d'hébergement transitoire sur le boulevard Saint-Anne. Trois modules comprendront chacun deux studios complets, pour un total de six studios, et un module comprendra des espaces communs. Des personnes dans le besoin auront alors accès à un module pour une période de 30 à 60 jours. Ce projet vaut plus de 1,7 million de dollars, en comptant les services d'accompagnement. La Ville finance un peu plus de 202 000 \$.

- **Arrivée d'un nouveau centre en santé mentale**

Un nouveau service verra le jour dans le Vieux-Québec, proche du quartier Saint-Roch : un centre de services intégrés en santé mentale, en dépendance et en itinérance sera inauguré dans les anciens locaux de l'Armée du Salut, situés devant l'Hôtel-Dieu. Le projet a débuté en 2023. La livraison est prévue d'ici les prochains mois.

- **Garage de la Canardière**

Autre source d'inspiration en dehors du quartier : les premières étapes ont été franchies pour donner une vocation communautaire au Garage de la Canardière dans Maizerets, grâce à une démarche collective. L'espace a été récupéré pour en faire un centre favorisant l'économie sociale et le développement durable et communautaire. Pierre-Luc Lachance souhaite souligner que les mouvements citoyens peuvent porter fruit et encourager à la réflexion pour le quartier Saint-Roch.

- **àVélo**

La saison des vélos partagés avec l'organisme àVélo commence le 1^{er} mai et se poursuivra jusqu'au 15 novembre, avec un ajout de deux semaines pour certaines stations dont les vélos sont électrifiés. La popularité du service est à l'origine de cette volonté d'augmenter la durée de l'offre. Au total, ce sont 165 stations qui sont déployées dans toute la ville, avec l'ajout de nouveaux quartiers desservis.

- **YMCA**

Une annonce a eu lieu le 3 avril dernier : la famille Choquette lance la campagne « Un toit avant tout », qui vise à réunir plusieurs familles pour soutenir le programme Porte-clés. L'initiative vise à amasser 3,2 millions de dollars sur quatre ans. La Ville de Québec

contribuera à hauteur de 200 000 \$ sur les quatre prochaines années, pour un total de 800 000 \$. Depuis le lancement du programme en 2015, 400 personnes ont été accompagnées pour sortir de l'itinérance. Neuf organismes œuvrant en itinérance sur le territoire offrent un accompagnement via ce programme, dont Lauberivière et le YMCA dans Saint-Roch.

- **Station de police Victoria**

Depuis quelques semaines, le secteur de cet ancien poste de police est en travaux. On a l'intention d'installer un pôle temporaire pour la RTC. Des arbres ont été abattus, mais seront compensés selon un ratio de 1 pour 20.

- **Carte interactive pour le suivi de la délivrance des permis**

Il y a maintenant une carte interactive sur laquelle vérifier quels permis de construction sont octroyés sur le territoire. Normalement, les résidents sont tenus d'afficher leur permis de manière visible sur leur chantier. Cette carte permettra de vérifier les faits. Bientôt, la carte permettra aussi de voir si des permis sont octroyés pour l'abattage d'arbres.

- **Écocentre mobile**

Quatre dates sur huit sont déjà connues pour la période estivale. Comme l'écocentre mobile est de taille assez restreinte, on ne peut pas apporter de gros électroménagers, mais plutôt des objets comme des fours à micro-ondes, grille-pains, pots de peinture, etc. Les horaires sont de 10 h à 16 h.

- Samedi 26 avril, quartier Lairet, stationnement P3 du Centre sportif du Colisée Pepsi
- Samedi 10 mai, quartier Saint-Louis à l'École Cœurs-Vaillants
- Samedi 24 mai, quartier L'Ancienne-Lorette à l'Hôtel de Ville
- Samedi 7 juin, quartier Saint-Jean-Baptiste dans le stationnement du Grand Théâtre de Québec
- Quatre autres dates seront communiquées ultérieurement.

- **Sécurité routière**

Dévoilement de la nouvelle Politique de sécurité routière 2025-2029 par la Ville de Québec. Nouvel objectif : la mise en place de zones pour les aînés, qui sont actuellement surreprésentés dans les accidents de la route. Après avoir travaillé à l'amélioration des corridors scolaires, la Ville souhaite s'impliquer pour protéger la population plus âgée. Un repérage a été effectué pour évaluer les secteurs où réside et se déplace une grande population de personnes âgées (centres communautaires, RPA, parcs, etc.) afin de permettre des aménagements plus sécurisés à ces endroits, notamment des allongements des feux de traverses piétonnes, l'ajout de bancs ou encore des agrandissements de trottoirs.

- **Ménage de printemps**

Les résidus verts seront récoltés chaque dimanche du 28 avril et 23 mai (*sic. Dates confirmées du dimanche 27 avril au dimanche 18 mai*). Ils seront collectés et valorisés. La Ville suggère de prendre les sacs de papier disponibles en quincaillerie plutôt que les sacs en plastique orange, qui diminuent la performance des incinérateurs et augmentent les dépenses de la Ville. Éviter de laisser du gravier dans les sacs de papier. À la place, le gravier peut même être tamisé et réutilisé comme abrasif l'hiver prochain.

- **Conserver les pissenlits**

La Ville invite les citoyens à ne pas tondre les pissenlits de leur terrain afin d'aider les pollinisateurs et autres insectes dans le cadre de la campagne « Mai sans tondeuse ».

- **Nettoyage des rues**

La Ville sollicite la collaboration de la population pour le nettoyage des rues printanier. Ce sont 4 400 km de tracé linéaire qui sont à nettoyer. Le lavage a été lancé en avril et se poursuivra jusqu'en juin. Pierre-Luc Lachance invite à bien vérifier les affichages lors des nettoyages de rue pour éviter des amendes en cas de remorquage. Enfin, l'installation du mobilier urbain (poubelles, supports à vélo et bancs) par l'équipe de la Ville a déjà commencé.

- **Méga Bibliovente**

Durant les 29, 30, 31 mai et 1^{er} juin, la Méga Bibliovente organisée par la Bibliothèque de Québec se tiendra au Centre de foires ExpoCité. Plus de 200 000 livres seront vendus au poids.

25-AGA-08 Période des questions et de commentaires du public

- **Concernant les bornes àVélo, y aura-t-il une augmentation du nombre de bornes dans le quartier Saint-Roch?**

Oui, il y aura une nouvelle station dans la Basse-Ville de Québec, en plus des stations déjà présentes l'année dernière.

- **Quelles sont les zones pour aînés qui ont été identifiées dans Saint-Roch? Par exemple, selon les secteurs, on sait qu'il y a des différences d'espérance et de niveau de vie, par exemple entre la Haute-Ville et la Basse-Ville, ce qui peut avoir une incidence sur la définition d'une personne aînée d'un quartier à l'autre. On doit aussi prendre en compte le fait que tout le monde ne vieillit pas de la même manière. Il ne faudrait pas être trop restrictif en se basant uniquement sur l'âge.**

Pierre-Luc Lachance confirme qu'en ce moment, selon la carte actuelle, la majeure partie du quartier Saint-Roch a été identifiée comme telle. L'administrateur du CQSR Robert Rousse abonde dans le sens de l'intervention, et indique que, selon les recherches actuelles, Saint-Roch accueille le plus grand nombre de personnes aînées vivant seules, hors RPA. Pierre-Luc Lachance ajoute que la Ville souhaite intégrer un « agent d'intelligence artificielle » à certaines intersections pour détecter les quasi-collisions liées au non-respect des règles de la circulation routière. En ce moment, on ne peut pas les comptabiliser, faute de données.

- **L'ancien poste de police est une bâtisse des années 1960. Bien qu'elle contienne de l'amiante, elle pourrait être décontaminée et réemployée. Cette bâtisse est bien à sa place, et on devrait considérer son recyclage plutôt que sa destruction. On pourrait en faire du logement social.**

Pierre-Luc Lachance indique qu'il ne sera plus en poste au moment où la décision finale sera prise et ne peut pas s'avancer. Toutefois, il mentionne que le projet actuel vise une démolition. Il y a également une volonté d'agrandir le parc Victoria sur ce futur terrain vacant, dans la volonté d'ajouter des espaces verts et d'enlever du béton. De plus, autre variable prise à prendre en compte dans l'analyse, le Monastère de l'Hôpital général de Québec, juste à côté, se cherche également une future vocation. On aurait donc deux grands bâtiments vacants l'un à côté de l'autre. Enfin, on observe que plusieurs bâtiments, comme des bureaux commerciaux, cherchent actuellement de nouvelles vocations. Et le

recyclage des bâtiments vient également avec de grands coûts. Le trésor public ne pourra pas sauver tous ces bâtiments.

- **M. Campagna demande si sa requête pour une formation sur toute la question des PPU, qu'il avait formulée en février, a été acheminée. Il avait fait cette proposition dans la volonté de donner des clés de compréhension aux citoyens. Où en est-on avec cette demande?**

Daniel Leclerc indique que le besoin a été pris en compte et noté. Néanmoins, il n'y a pas encore d'offre pour une formation globale.

- **Marie Plante, propriétaire d'une galerie d'art sur la rue Saint-Vallier Est, indique qu'une station àVélo a été aménagée juste devant sa galerie. Auparavant, les cinq cases de stationnements devant son commerce avaient déjà été bloquées pendant les travaux récents sur la rue. Avec l'arrivée d'àVélo, certains commerçants redoutent de continuer à perdre la clientèle qui compte sur les places de stationnement. L'un de ses voisins ne pourra pas ouvrir sa terrasse à cause de la station àVélo. Dans ces conditions, il ne pense pas passer le cap financièrement. Mme Plante elle-même a recours à ses économies pour garder son commerce.**

Selon les données actuelles, une station àVélo génère environ 1000 % d'achalandage de plus que des stationnements.

- **Robert Rousse a entendu plusieurs plaintes de citoyens sur l'éclairage de la rue Saint-Joseph en soirée, surtout avec la vie nocturne et l'augmentation de l'itinérance.**

Pierre-Luc Lachance indique que cette plainte est reçue depuis plusieurs années. Ceci est déjà pris en considération dans le nouveau plan stratégique du quartier.

- **M. Campagna prend tout d'abord le temps de remercier les membres sortants du conseil d'administration. Il souhaite également rappeler que la particularité des conseils de quartier repose sur sa proximité des membres, et souhaite formuler plusieurs questions en lien avec cette particularité. Avant toute chose, M. Campagna demande quel type d'assemblée a été tenu avant l'AGA. S'agissait-il d'une assemblée spéciale du conseil d'administration ou une assemblée des membres? Il rappelle qu'il est nécessaire d'écrire sur l'ordre du jour la précision « du conseil d'administration » plutôt que « membre », selon le cas.**

Daniel Leclerc indique qu'il s'agissait d'une assemblée spéciale du conseil d'administration afin d'adopter leurs documents, qui n'étaient pas prêts à être adoptés lors de la précédente assemblée ordinaire. Il confirme effectivement que la précision « du conseil d'administration » aurait dû apparaître sur l'ordre du jour plutôt que le mot « membre ».

- **M. Campagna demande à quelle date a été publiée la convocation pour l'assemblée de la soirée. Habituellement, une assemblée doit être convoquée avec un délai minimal de cinq jours. Or, il précise avoir consulté le site du CQSR le 17 avril et ne pas avoir vu d'annonce sur l'assemblée spéciale du conseil d'administration. En vertu de l'article 93 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, la raison pour laquelle le**

sujet de cette assemblée ne pouvait pas être convoqué de façon régulière doit être expliquée et apportée au procès-verbal.

Daniel Leclerc indique avoir mis le document en ligne le lundi 21 avril. L'assemblée spéciale était nécessaire pour ratifier les documents en lien avec l'AGA. Puisqu'il s'agit d'une assemblée spéciale, il n'y avait pas de délai prescrit.

93. Malgré le délai mentionné au deuxième alinéa de l'article 92, le président ou trois membres du conseil d'administration peuvent demander la convocation en tout temps d'une assemblée spéciale. Le secrétaire convoque alors tous les membres du conseil d'administration de la même manière que celle prévue à l'article 92 et les informe du sujet de cette assemblée. Seul un sujet faisant l'objet de cette convocation peut être discuté lors de cette assemblée.

Le secrétaire inscrit au procès-verbal de cette assemblée la raison pour laquelle un sujet, faisant l'objet de cette assemblée, ne pouvait être considéré lors d'une assemblée convoquée de façon régulière et une attestation qu'il a pris tous les moyens raisonnables pour aviser chaque membre du conseil d'administration de la tenue de cette assemblée spéciale et du sujet qui a été à l'origine de sa convocation.

Source : [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#). (Lien consulté le 24 avril 2025).

M. Campagna indique que, lors de l'assemblée spéciale du conseil d'administration avant l'AGA, il n'y avait pas de point pour les commentaires et questions du public. Il n'y a pas eu de telle période non plus lors de l'assemblée en ligne du 17 avril concernant le projet de l'Îlot Dorchester. Selon l'article 94, paragraphe 3, du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, une période de questions et de commentaires doit absolument apparaître à l'ordre du jour. M. Campagna rappelle qu'il s'agit, pour les citoyens, d'un droit et non pas un privilège. À cet effet, il adresse ses questions au conseiller en consultations publiques, à qui il avait déjà demandé de vérifier la lecture que l'on doit faire de l'article 94.3 : doit-on différencier les assemblées ordinaires et les assemblées spéciales en matière d'intervention du public? Selon sa lecture, aucune différence ne doit être faite. Cela fait deux fois qu'il constate l'absence de point pour l'intervention du public. La vérification a-t-elle été effectuée? Quand peut-il espérer avoir une réponse? Où peut-il adresser une plainte? Après vérification auprès de l'ombudsman, il est nécessaire d'épuiser tous les recours pour pouvoir s'adresser à son bureau. M. Campagna souhaite donc s'adresser au CSQR aujourd'hui pour effectivement utiliser tous les recours possibles.

Daniel Leclerc indique effectivement s'être engagé auprès de M. Campagna à faire les vérifications nécessaires auprès de son équipe et de sa chef d'équipe. La chef d'équipe de son département était absente cette semaine et revient la semaine prochaine. Dans ce contexte, le sujet sera abordé dès que possible.

Ces pratiques correspondent toutefois aux pratiques courantes à l'heure actuelle au sein des conseils de quartier. En fonction des échanges avec sa chef d'équipe, M. Leclerc indique qu'une vérification auprès des services juridiques de la Ville pourrait être nécessaire pour une validation. C'est la raison pour laquelle la réponse ne peut pas être donnée immédiatement.

Pour toute plainte, la première instance sera M. Martin Lefebvre, directeur des relations citoyennes et des communications de la Ville de Québec. Autrement, l'ombudsman sera la prochaine étape.

Enfin, Daniel Leclerc précise que, pour aujourd'hui, une période de questions et de commentaires du public étant prévue durant l'AGA, cette période n'a pas été dédoublée durant l'assemblée spéciale du conseil d'administration. Vérification sera faite de la lecture à effectuer de ce point du Règlement.

94. L'ordre du jour d'une assemblée du conseil d'administration comprend notamment :

1° une période d'information à la disposition des membres du conseil de la ville mentionnés à l'article 45;

2° une période pendant laquelle les membres du conseil d'administration peuvent soumettre des propositions;

3° une période de questions et de commentaires pour les membres du conseil de quartier présents à l'assemblée du conseil d'administration.

Doivent être traitées en priorité lors d'une telle assemblée :

1° les matières sur lesquelles la Ville souhaite consulter les membres du conseil de quartier dans le cadre d'un processus de prise de décision, que ces mesures de participation publique soient volontaires ou obligatoires;

2° la période d'information visée au paragraphe 1° du premier alinéa, à moins d'une entente avec les membres du conseil de la ville mentionnés à l'article 45.

Source : [R.R.V.Q. chapitre F-1 - Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#). (Lien consulté le 24 avril 2025).

- **M. Parish demande à Pierre-Luc Lachance pourquoi la consultation sur le PPU autour de l'Îlot Dorchester semble ne pas avoir porté fruit, comme s'il n'était pas possible de compter sur les consultations pour faire des changements.**

Pierre-Luc Lachance rappelle qu'un PPU est là pour donner des éléments de réflexion globale et n'est pas immuable. Il évoluera en fonction des opportunités apportées par un projet. Le PPU de Saint-Roch a été modifié à quatre ou cinq reprises depuis l'arrivée de Pierre-Luc Lachance.

- **Une participante souligne que plusieurs citoyens ont eu le sentiment de ne pas pouvoir s'exprimer complètement sur le projet de l'Îlot Dorchester, malgré les consultations. Les citoyens se sont souvent fait répondre que le projet de l'Îlot Dorchester n'était pas encore approuvé ni déposé, et qu'il fallait attendre. Aujourd'hui, ces citoyens ont l'impression que la consultation et les opinions négatives n'ont pas été prises en compte.**

Pierre-Luc Lachance indique que plusieurs éléments ont été amenés tout au long du projet et ont été pris en compte pour le modifier. Notamment au niveau des plantations, ou encore de la diminution de trois étages par rapport au projet initial. L'aspect décisionnel n'est pas seulement lié à la consultation du public, bien qu'il soit un facteur. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'un groupe citoyen se montre en faveur ou en défaveur d'un projet que ce groupe citoyen aura le mot final. C'est à l'élu que reviendra la décision. Selon M. Lachance, à travers tous les commentaires émis, le projet a atteint un point convenable pour le quartier.

25-AGA-09 Divers

- M. Parish remercie Daniel Leclerc pour son animation à l'ENAP.
- Nicolas Saucier remercie Pierre-Luc Lachance, au nom des étudiantes et étudiants en urbanisme, pour la mise en place de la carte interactive sur les permis octroyés. Les cartes précédentes étaient souvent difficiles d'accès.
- M. Campagna souligne la fête du voisinage qui aura lieu le 7 juin. La coopérative de l'Îlot Fleury, la radio communautaire CKIA et la coopérative Méduse s'associent pour proposer des activités spéciales.
- Lancement du « Portrait de Saint-Roch » mené par l'Engrenage, le 26 mai de 16 h à 19 h à l'ENAP.
- Kendra Bédard indique que le nettoyage de la côte Badelard aura lieu le 2 mai.

25-AGA-10 Levée de l'assemblée

Sur proposition de Kendra Bédard, appuyée par Odette Lavoie, l'assemblée est déclarée levée à 21 h 28.